ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Bellechasse 366, 1786 Sugiez

SESPP (Fribourg)
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

Réf : GS / dp

Sugiez, le 6 novembre 2026

Préavis de l'EDFR - site Bellechasse

Préavis pour l'examen de la libération conditionnelle (LC)

1. Identité

Nom	TAWAKALY
Prénom	Yosuf
Date de naissance	01.01.1999
Origine	Afghanistan
État civil	Célibataire
Langue maternelle / parlée	Farsi, français
Curateur	Pas de curateur

1. Dates d'exécution de peine

Mesure thérapeutique institutionnelle (art. 59 CP).

2 mois accomplis à l'EDFR – site Bellechasse : le 19.03.2022

2. Situation administrative

Statut de séjour	Légal
Décision / procédure en cours	Selon le PES, permis F échu au 16.05.2019, renouvelable à sa libération
Volonté de quitter le territoire	Non
Volonté de retourner dans son pays d'origine	Non
Volonté de collaborer avec les autorités	Oui
Papiers déposés au sein de l'établissement	Non

3. Comportement général au sein de l'EDFR

3.1. Cellulaire

M. TAWAKALY est arrivé à l'EDFR – site Bellechasse le 19.01.2022, transféré de Curabilis.

L'état de santé de M. TAWAKALY a nécessité son hospitalisation au CSH Marsens entre le 14.06.2022 et le 26.06.2022.

Le 18.07.2022, le personnel a constaté des lésions sur son avant-bras gauche, vraisemblablement dues à une automutilation. M. TAWAKALY a ensuite été placé en cellule de sûreté pour sa propre protection, avant d'être à nouveau hospitalisé, le 22.07.2022, jusqu'à sa réintégration à Bellechasse le 30.08.2022.

Au sein de notre établissement, il participe au Programme Thérapeutique de Jour en Milieu Pénitencier (PTJMP). Son intégration dans le cadre institutionnel requiert un accompagnement individualisé, en raison de sa santé psychique. Son comportement et son état psychique ne nous semblent à ce jour pas assez stabilisés pour qu'il puisse adhérer de façon consolidée et stable au rythme de vie ordinaire dans l'institution, comme l'exercice d'un travail à plein temps et la participation aux activités de loisirs.

Par ailleurs, la consommation de cannabis perturbe manifestement son fonctionnement, les intervenants constatent rapidement des changements notables dans son attitude lorsqu'il a consommé. Sa dernière sanction disciplinaire pour consommation de cannabis remonte au 23.03.2023 et les résultats des prises d'urine effectuées le 26.02.2024 et le 11.07.2024 ont été négatifs. Des prises d'urine inopinée en date du 16.07.2025 et du 17.12.2025 ont également été négatives.

Dans le cadre du cellulaire, le personnel qui l'encadre décrit l'intéressé comme assez discret, poli et respectueux. Il entretient des bons contacts avec les agents de détention. Au niveau de son intégration, il côtoie essentiellement les personnes détenues qui sont suivies par le PTJMP et les personnes issues de la communauté afghane. M. TAWAKALY connait des difficultés concernant le maintien de l'hygiène de sa cellule.

Lors de sa première conduite de deux heures du 07.06.2023, M. TAWAKALY a démontré des difficultés importantes à se centrer et se concentrer sur les activités prévues et les discussions avec les accompagnants, car son regard et son attention étaient constamment absorbés par une femme qui pratiquait du fitness à proximité. Ceci, malgré les rappels à l'ordre des intervenants.

Ensuite, l'intéressé a commis des actes inappropriés sur le plan sexuel dans le cadre de son programme au PTJMP, ce qui a conduit à son exclusion temporaire du programme entre le 07.07.2023 et fin décembre 2023. Par ailleurs, le thème de la sexualité et de son passage à l'acte est travaillé, spécifiquement dans le cadre de son suivi thérapeutique.

Lors des deux conduites du 11.07.2024 et du 10.10.2024, le comportement de M. TAWAKALY a été adéquat et n'a pas posé de problème particulier. Toutefois, une certaine appréhension et du stress étaient perceptibles lors de ces sorties.

La conduite prévue pour le 29.11.2024 a été annulée par votre autorité en raison du fait que l'intéressé avait été sanctionné disciplinairement à la suite d'une altercation avec un codétenu. Par la suite, son état psychique s'est détérioré, amenant à son hospitalisation entre le 10.01.2025 et le 21.01.2025.

Ces derniers mois, les intervenants qui l'encadrent au quotidien ont constaté que son état psychique alternait des phases de stabilisation à d'autres où il exprimait une fatigue pour la détention et mettait en avant des difficultés relationnelles. Des difficultés d'hygiène au quotidien étaient également présentes, mais une évolution positive avait été remarquée lors des conduites, jusqu'au moment de

l'organisation d'une conduite pour visiter le Foyer St Louis en début d'été 2026. La dégradation de sa santé a conduit à son hospitalisation à Curabilis entre le 27.07.2026 et le 03.08.2026.

Depuis cette période, l'intéressé a été sanctionné à plusieurs reprises, aussi pour altercation avec un codétenu. Ces épisodes illustrent, à notre avis, sa difficulté à gérer ses réactions dans les situations conflictuelles et le besoin de soutien dans le domaine des relations interpersonnelles. Les agents de détention ont aussi dû intervenir dans le cadre des ateliers, car M. TAWAKALY était devenu très remonté et nerveux à la suite de prétendues moqueries et insultes qu'il aurait entendues de la part d'autres codétenus.

Ces dernières semaines, l'état de santé psychique de l'intéressé s'est dégradé, ne lui permettant plus d'adhérer pleinement au fonctionnement quotidien de l'établissement (par exemple en ce qui concerne sa participation au PTJMP et au travail), soulevant aussi des inquiétudes en raison de propos déplacés.

3.2. Travail

Du	Au	Place de travail
15.10.2025	Ce jour	Atelier Bétons/Bois extérieur RF
12.06.2025	14.10.2025	Ateliers Bois intérieur RF
24.02.2025	11.06.2025	Ateliers internes RF
03.08.2023	23.02.2025	Atelier Bétons/Bois extérieur RF
01.12.2022	02.08.2023	Ateliers internes RF
30.08.2022	30.11.2022	Nouvel arrivant "en cellule" RF/RO

En raison de sa situation, la présence de M. TAWAKALY au travail est tributaire de son état psychique. À son poste, il fait preuve de politesse et de bonne humeur, mais éprouve de la difficulté à suivre les règles. Peu autonome, il a besoin d'être soutenu et encouragé.

3.3. Sanctions disciplinaires

Date du rapport	Raison de la sanction	Type de sanction
23.07.2026	Atteinte à l'ordre et à la sécurité	Avertissement écrit
29.06.2026	Aliénation ou la détérioration volontaire ou consécutive d'outils, d'appareils, etc.	Privation d'écrans (4 semaines)
21.04.2026	Atteinte à l'ordre et à la sécurité (altercation avec un codétenu)	Suppression ressources financières : recharge automate
21.11.2025	Atteinte à l'ordre et à la sécurité (altercation avec un codétenu)	Privation d'écrans (3 semaines) ; arrêts en cellule forte (6 jours)
16.10.2025	Atteinte à l'ordre et à la sécurité (altercation avec un codétenu)	Avertissement ; privation de recharge de clé automate (2 semaines), privation de recharge de magasin (3 semaines), arrêts en cellule forte (7 jours)
23.12.2024	Atteinte à l'ordre et à la sécurité (altercation avec un codétenu)	Avertissement, privation de recharge de clé automate (2 semaines), privation de recharge de magasin (3 semaines), arrêts en cellule forte (6 jours)
30.10.2024	Incivilité et comportements inadéquats (altercation avec un codétenu)	Avertissement, privation d'écrans (4 semaines), privation de recharge de clé automate (4

Date du rapport	Raison de la sanction	Type de sanction
		semaines), privation de recharge de magasin (4 semaines)
22.01.2024	Atteinte à l'ordre et à la sécurité (altercation avec un codétenu)	Avertissement écrit, amende CHF 50.-, arrêts en cellule forte (6 jours), privation de télévision (3 semaines), privation de recharge de clé-automate (2 semaines)
13.11.2023	Refus de travail	Privation de télévision (3 semaines), privation de recharge de clé-automate (3 semaines), privation de commande de magasin (3 semaines)
23.03.2023	Consommation, l'apport, le trafic et la possession de drogues, d'alcool et d'autres substances	Privation de télévision (3 semaines), avertissement écrit, amende CHF 50.-, arrêt en cellule forte (6 jours)
07.03.2023	Consommation, l'apport, le trafic et la possession de drogues, d'alcool et d'autres substances	Privation de télévision (3 semaines), avertissement écrit, amende CHF 25.-, arrêts en cellule forte (5 jours)
23.02.2023	Consommation, l'apport, le trafic et la possession de drogues, d'alcool et d'autres substances	Privation de télévision (2 semaines), avertissement écrit, privation de recharge de clé-automate (1 semaine)
20.12.2022	Consommation, l'apport, le trafic et la possession de drogues, d'alcool et d'autres substances	Privation de télévision (2 semaines)
08.11.2022	Consommation, l'apport, le trafic et la possession de drogues, d'alcool et d'autres substances	Privation de télévision (1 semaine)
18.07.2022	Inobservation d'un règlement ou d'une directive	Privation de télévision (1 semaine)
01.07.2022	Atteinte à l'ordre et à la sécurité	Privation de télévision (3 semaines), arrêts en cellule forte (8 jours)
28.02.2022	Consommation, l'apport, le trafic et la possession de drogues, d'alcool et d'autres substances	Amende CHF 25.-

3.4. Formation

Il ne suit aucune formation.

3.5. Sport

Peu assidu au sport, M. TAWAKALY a été encouragé par les intervenants du PTJMP à en pratiquer.

3.6. Social

M. TAWAKALY sollicite le service social uniquement lors d'entretiens informels dans les couloirs. Il n'a pas de demande formelle sur des points particuliers. Il semble apprécier le soutien du service social lors de l'organisation et de l'accompagnement des conduites.

4. Relation externe

L'intéressé n'entretient pas d'échanges épistolaires. Il bénéficie de visites de sa mère et a également reçu la visite d'une amie.

5. Etat des comptes

Disponible	CHF 421.40
Réservé	CHF -18.20
Bloqué	CHF 5311.95

Versement de CHF 50.- par mois depuis le compte réservé, pour les frais de justice. Le versement est effectué depuis le mois de décembre 2022.

6. Sorties accordées

Du	Au	Type	Motif	Echec
25.03.2026 11:30	25.03.2026 15:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
09.02.2026 11:30	09.02.2026 15:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
10.09.2025 11:30	10.09.2025 15:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
04.07.2025 11:30	04.07.2025 14:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
21.05.2025 11:00	21.05.2025 13:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
10.10.2024 11:30	10.10.2024 13:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
11.07.2024 11:30	11.07.2024 13:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
07.06.2023 11:30	07.06.2024 13:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non

7. Planification / Plan de l'exécution de la sanction (PES)

Un PES a été validé par votre autorité le 03.09.2020 et un bilan de phase a été réalisé en décembre 2022. La dernière séance de réseau a eu lieu le 01.12.2025.

8. Positionnement face aux infractions et amendements

Selon ses dires lors de l'entretien d'entrée, il se serait bagarré lorsqu'il était dans un foyer pour requérants d'asile et aurait assené un coup de couteau. Il semble reconnaitre les faits.

En général, dans le cadre de son suivi social, M. TAWAKALY ne s'attarde pas sur ses délits.

Lors des discussions avec l'intéressé dans le cadre des sorties accompagnées, il évoque ses fréquentations avec lesquelles il consommait régulièrement de l'alcool et du cannabis dès son jeune âge. Parfois, il a montré de l'énervement face à des personnes qui l'embêtaient. Il a également évoqué qu'il pourrait en découdre pour régler ses problèmes. Confronté à ses dires, M. TAWAKALY semble ouvert à des solutions alternatives, mais est encore fragile sur ces thématiques.

9. Projets d'avenir

M. TAWAKALY a évoqué le projet de réintégrer un foyer à sa libération. Il a exprimé sa crainte d'être renvoyé en Afghanistan. Ces derniers temps, il a exprimé une lassitude sur sa détention et espère être rapidement placé dans un foyer.

10. Préavis de l'EDFR

Préavis DEFAVORABLE

11. Conclusions / propositions de la direction de l'EDFR

Au vu de ce qui précède, la direction de l'EDFR-site Bellechasse formule un préavis défavorable à la libération conditionnelle de l'intéressé.

Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons nos meilleures salutations.

Guido Sturny
Directeur

Danilo Ponzio
Assistant social
Sig. élo.